

# Streaming : des artistes enfin payés comme il se doit ?

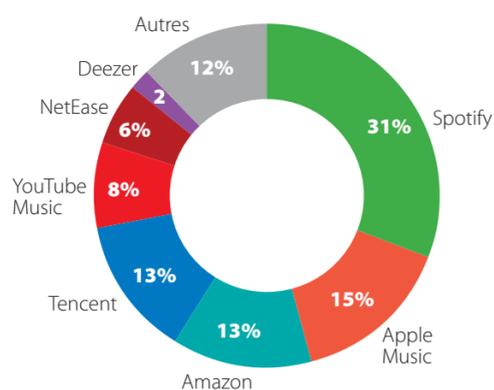
La major du disque Universal et la plateforme Deezer sont arrivées à un accord pour une meilleure rémunération des artistes sur les plateformes de streaming. Une nouvelle ère qui commence ?

DIDIER ZACHARIE

Lucian Grainge, le patron d'Universal Music Group, avait donné le ton dans une note en janvier dernier : « Ce qui devient clair pour nous et pour tant d'artistes et de *songwriters* – renommés ou non –, c'est que le modèle économique du streaming doit changer (...). Sous le modèle actuel, la contribution de trop d'artistes, comme la mobilisation de trop de fans sont complètement sous-évaluées. »

Dont acte. La plus grande major du disque (environ 30 % de parts de marché) vient de passer un accord avec la plateforme Deezer en France qui pourrait rebattre les cartes de la rémunération des artistes à l'ère du streaming au niveau mondial. Il est plus que temps.

## Les plateformes de streaming selon leurs parts de marché dans le monde



### Un système inégalitaire et défaillant

Depuis l'avènement du streaming, la question de la rémunération des artistes fâche. Durant la pandémie de covid, nombre de musiciens se sont rendu compte que les seuls revenus issus des écoutes sur les plateformes leur permettaient tout au plus d'acheter un café ou de prendre le métro. Les règles, qui ont été établies à la préhistoire du streaming, en 2007, lors du lancement de Deezer et Spotify, ne sont plus tenables.

Les grosses maisons de disques et les plateformes s'étaient alors mises d'accord pour un système de rémunération basé sur le volume d'écoutes. Pour faire court, du prix d'un abonnement, 30 % vont dans la poche de la plateforme, environ 12 % sont reversés à la Sabam pour les auteurs-compositeurs et le reste est reversé aux producteurs (les labels, qui eux-mêmes reversent un pourcentage aux artistes), selon leurs parts de marché. En somme, après quelques calculs savants, si Universal compte pour 30 % du volume d'écoutes sur Deezer, 30 % de la manne financière lui est reversée. De son pot, la maison de disques reverse en bonne conscience aux artistes selon un pourcentage établi sur le même modèle du volume d'écoutes.

Ce système *market centric* ou prorata a montré plusieurs défaillances : 1. Les écoutes boulimiques des 13-25 ans (et donc les genres musicaux écoutés par les ados comme le rap) étouffent toutes les autres ; Les gros streamers sont favorisés par ce système, ils touchent la majorité des revenus et ne laissent que des miettes aux artistes « moyens » ou « petits » ; 3. La course au volume d'écoutes a poussé certains à lancer dans de faux streams pour toucher les droits d'auteur – le crime organisé suédois a ainsi utilisé cette technique pour blanchir de l'argent.

Bref, le système prorata est inégalitaire et a besoin d'être remodelé. Tout le monde en est conscient. Problème : le leader mondial du secteur, le sué-

Récemment, un label m'a livré 17.000 fois le même titre sous un nom différent (...). Il n'est pas question qu'un bruit d'aspirateur soit rémunéré de la même façon qu'un album de Rosalia

Ludovic Pouilly  
Patron de Deezer

”

dois Spotify, n'est pas pressé de changer son modèle – d'autant plus qu'il n'est toujours pas bénéficiaire. Au contraire, son ancien concurrent Deezer, plateforme française pionnière, mais qui ne représente plus que 2 % du streaming au niveau mondial, a toujours cherché à changer le *game* dans le but de l'améliorer. Il était longtemps question de passer à un modèle *user centric* – à savoir que chaque écoute serait comptabilisée et reversée à qui de droit (si vous écoutez Girls In Hawaii, l'argent sera de *facto* reversé à Girls In Hawaii, ce qui n'est pas forcément le cas dans le modèle actuel). Un système plus logique et juste... en théorie. Mais avant même de l'essayer, ce système a montré des travers : à savoir que les bénéficiaires ne seraient pas tant les « petits » artistes, que le *back catalogue* (les vieux tubes), véritable vainqueur du streaming. C'est ainsi que le patron d'Universal préfère un système *artist centric*, qui s'appuie sur l'*engagement* (la mobilisation, l'implication) des fans.

Concrètement, que prévoit l'accord entre Universal et Deezer ?

### 1 Mieux rémunérer les « artistes professionnels »

Les artistes qui comptabilisent plus de 1.000 streams et plus de 500 auditeurs par mois seront payés double – un stream sur Deezer rapporte en moyenne 0,005 euro. L'idée est de mieux rémunérer les artistes « professionnels » et de faire la nique aux faux streams, faux artistes, sons d'aspirateur générés par IA et autres fantaisies en-

voyées sur les plateformes pour faire du chiffre et toucher les droits d'auteur – il y en a plus qu'on ne le pense ! A en croire le patron de Deezer Ludovic Pouilly, interrogé par le site Les Jours, « récemment, un label m'a livré 17.000 fois le même titre sous un nom différent (...). Il n'est pas question qu'un bruit d'aspirateur soit rémunéré de la même façon qu'un album de Rosalia ».

### 2 Le stream actif comptera double

L'engagement des auditeurs sera valorisé. Aujourd'hui, un titre recherché, aimé et réécouté est rémunéré de la même façon qu'un titre écouté distraitement dans une playlist lancée comme bruit de fond sans s'inquiéter de quoi il s'agit. Un des effets pervers de cette quête au volume d'écoutes est que cela pousse nombre d'artistes à sortir tout et n'importe quoi de manière régulière pour rester dans les faveurs des algorithmes et au sommet de la pile.

Désormais, le stream actif comptera double (et donc quadruple si l'artiste dépasse les 500 auditeurs) : il s'agit des titres recherchés par les auditeurs, ceux qu'ils mettent dans leurs playlists personnelles ou qui sont insérés dans des playlists éditoriales (construites par quelqu'un chez Deezer) – mais cela ne concerne pas les playlists algorithmiques ou « radios » liées à un titre qui s'enclenchent directement. L'idée est de valoriser la touche humaine par rapport aux machines.

### 3 Limiter la rémunération à 1.000 écoutes par mois

Enfin, étant donné qu'on est toujours dans un système de parts de marché, le nombre de streams rémunérés sera limité à 1.000 écoutes. Cela signifie que si un utilisateur écoute 2.000 chansons sur le mois, elles compteront pour 1.000. Cela pour éviter la surreprésentation de l'écoute boulimique et permettre que l'argent de l'abonnement d'un utilisateur aille vraiment (ou autant que possible), vers les artistes qu'il écoute (et non les gros noms qui font de grosses parts de marché).

Entre *market centric* et *user centric*, ce système est considéré comme *artist centric* en ce sens qu'il est centré sur le fan et son engagement envers ses artistes préférés. Un engagement qui pourra aussi se traduire par l'achat d'un vinyle ou d'un tee-shirt ou autre produit dérivé mis en vente sur la plateforme – modèle inspiré par Bandcamp, la plateforme préférée des musiciens indépendants.

Cette nouvelle donne sera lancée sur Deezer pour les artistes Universal uniquement en France (où Deezer est la deuxième plateforme avec une part de marché de 33 %) à partir de la fin de l'année. Mais l'idée est évidemment que cela fasse tache d'huile. Plutôt que d'attendre que les plateformes dominantes qui traînent les pieds se joignent directement pour se jeter à l'eau, Deezer fait pression sur ses pairs. Des discussions sont également en cours avec les deux autres majors du disque (Warner, et Sony), ainsi que les indépendants Believe et Merlin (qui représente des labels comme PIAS, XL, Beggars...). Tous les regards sont désormais tournés vers Spotify...

Jeronimo Folgueira, le patron de Deezer, dont la filiale française a passé un deal avec Universal qui devrait changer le modèle de rémunération des artistes à l'ère du streaming. © PHOTONEWS.

